

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

-PROCES VERBAL de la séance du 24 juin 2025-

Date de la convocation : 18/06/2025

Date d'affichage : 25/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc CAGNARD, maire.

Etaient présents : Marc CAGNARD, Christophe PARMENTIER, Isabelle KRUMBANK, Franck DUCROCQ, Dany DUPREZ, Sandrine GIRARD-DUQUESNE

Étaient absents excusés : Thierry PORTOIS, Elie WARGNIER

Etat absente : Christine VIGNOLLES

Le secrétariat a été assuré par : Isabelle KRUMBANK

Délibération modification des statuts de la CCOP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

1) Article 4 – Sièges

Ancienne rédaction :

« Le siège de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

Nouvelle rédaction proposée :

« Le siège de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

B) Les compétences optionnelles

IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction :

a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,

b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions, ..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ...

de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .

c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique

Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) *Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;*
- d) *Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;*
- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels
- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

V) Actions sociales d'intérêt communautaire

Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement

Nouvelle rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
 - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;
 - o **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE,

A l'unanimité des membres présents

- D'approuver la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

Devis travaux sur l'église : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente les devis concernant les travaux de l'église :

Un de la société DEPIERRE pour 8 571,38€ HT soit 10 285,66€ TTC et un de la société DENIS d'un montant de 9 200€ HT soit 11 040€ TTC. Selon l'entreprise DENIS il se peut qu'il y ait une fuite ce qui expliquerait le problème. Il a constaté également la présence de ciment sur les pierres cela pourrait les empêcher de respirer aussi.

Avant toute intervention d'une entreprise pour les réparations, il faut faire intervenir un couvreur pour vérifier le solin.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société DENIS pour réaliser les travaux pour un montant de 9200 euros HT soit 101 040 TTC.

Organisation de la journée nettoyage de la commune du 06 septembre 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si la commune renouvelle l'opération d'une journée citoyenne. Il propose la date du 6 septembre 2025. Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal décide d'organiser une journée nettoyage de la commune le 06 septembre 2025.

Demande de dépôt de copeaux à la carrière

Enfin l'administré a trouvé une autre solution. Facture de 1 600 € pour retirer les déchets verts par une entreprise dans le dépôt. Il faut insister auprès des gens pour ne pas déposer leur tonte de pelouse qui peut être compostée.

Réflexion sur la privatisation du parking pour la mairie – Covoiturage sur le parking place Olivier DASSAULT

Monsieur le Maire propose une réflexion sur la possibilité de privatiser le parking pour la mairie car il y a des voitures ventouses qui restent toute la journée. Il explique que des personnes qui font du co-voiturage se garent à cet endroit toute la journée. Il serait possible qu'ils utilisent celui place Olivier DASSAULT.

Monsieur le Maire va demander au Conseil départemental la démarche pour obtenir un panneau pour signaler l'espace dédié à ce stationnement. Monsieur PARMENTIER propose que les marquages soient réalisés, place Olivier DASSAULT.

Le Conseil municipal décide de ne pas privatiser ce parking et d'apposer un panneau pour indiquer le parking de covoiturage, place Olivier DASSAULT.

Prime agent communal

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'agent communal a eu une baisse de salaire suite à la perte de la part du Supplément Familial de Traitement parce qu'il passe de trois à deux enfants à charge. Cela représente une centaine d'euros. Il a fait part à Monsieur le Maire qu'il avait également perdu la part de la CAF pour 200 euros. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il a des frais de déplacements importants. Ce qui entraîne une baisse des ressources importantes.

Après réflexion, le Conseil municipal décide, avec une voix POUR, cinq voix CONTRE à l'unanimité des membres présents de ne pas attribuer de prime pour compenser l'aide sociale perdue.

Questions diverses :

- 1- Courrier à distribuer aux administrés rappelant les règles de prudence à tenir concernant le passage du Tour de France et indiquer l'interdiction de stationner et de circuler.
- 2- Congés de la secrétaire du 7 au 11 juillet inclus et du 11 au 27 août inclus.
- 3- Accompagnement bus scolaire : l'employé dépend d'un système de réinsertion et son contrat ne sera pas renouvelé à partir de novembre. Il faut réfléchir à une nouvelle personne.
- 4- 14 juillet : absence de la clique qui faisait la musique. Organisation traditionnelle.
- 5- Retour négatif de la DETR pour la rénovation de la salle des fêtes
- 6- Kermesse des écoles samedi 28 juin et inauguration de la mairie de Catheux
- 7- Demande d'ouverture de la porte de secours de la salle des fêtes par le président du comité des fêtes. Pas sûr que cela soit possible, la porte a dû être condamnée.
- 8- Une société, locataire de Madame KRUMBANK, présente avec ses ouvriers pour le passage du Tour de France demande si en cas de pluie il serait possible de réserver la salle des fêtes. La salle est disponible donc pas de souci.

